

*Courrier à l'attention des familles dont les
enfants fréquentent les ALSH de Grand Cubzaguais*

Saint André de Cubzac
Le 20 novembre 2019

Objet : Rappel fonctionnement des ALSH

Madame, Monsieur,

Depuis quelques mois, et plus particulièrement depuis la rentrée de septembre, les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) gérés par Grand Cubzaguais Communauté de Communes (Aubie Val de Virvée, Cubzac les Ponts, Pugnac, St André de Cubzac et St Gervais) sont confrontés à des problèmes de comportement et d'incivilité de la part d'enfants et de familles.

L'irrespect et l'agressivité de certains parents ou de responsables légaux envers le personnel des ALSH (directeurs (trices), animateurs (trices), personnel technique), ne sont pas acceptables et vont à l'encontre des valeurs éducatives et pédagogiques portées par la collectivité et transmises auprès des enfants.

Nous vous rappelons que le non-respect du règlement intérieur qui vous a été remis à l'inscription et dont vous avez accepté les termes, peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant et de la famille. L'accueil en ALSH est un service proposé par la collectivité, l'inscription à ce service n'est pas obligatoire contrairement à l'école.

Certains que vous mesurerez l'intérêt de notre démarche,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Vice-Présidente déléguée
Valérie Guinaudie



Le Président
Alain DUMAS

